

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne

**COMMUNE DE SOMMERAU**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°2/2017  
EN DATE DU 21 MARS 2017 à 20H00**

Nombre de conseillers élus : ..... 48  
 Nombre de conseillers en fonction : ..... 43  
 Nombre de conseillers présents en séance : ..... 32  
 Nombre de Votants : ..... 36 ..... dont 4 procuration(s)  
 Date de convocation : ..... 14 mars 2017

L'an deux mille dix sept le vingt et un mars à vingt heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, sur convocation et sous la présidence de Roger MULLER, Maire

**Étaient présents :**

MULLER Roger ..... Maire et maire délégué d'Allenwiller  
 KLEIN Dominique ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Birkenwald  
 HUFSCHEMITT Franck ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire et maire délégué de Salenthal  
 LACROIX Sandra ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 PAULEN René ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 STORCK Gérard ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 ZINGARELLI Bruno ..... 1<sup>er</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 GROSS Gérard ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 GUNTNER Stéphane ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Singrist  
 KUGEL Carole ..... 2<sup>ème</sup> Adjointe au maire délégué de Salenthal  
 SCHNEIDER Jean Jacques ..... 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué d'Allenwiller  
 HALTER Thierry ..... 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire délégué de Birkenwald  
 ANTONI Cathy ..... Conseillère municipale  
 ANTONI Sébastien ..... Conseiller municipal  
 AUER Maurice ..... Conseiller municipal  
 BERLEMONT Nathalie ..... Conseillère municipale  
 CHARDON Christine ..... Conseillère municipale  
 ENGEL Isabelle ..... Conseillère municipale  
 FRIEDRICH Frédéric ..... Conseiller municipal  
 FRIEDRICH Jean-Louis ..... Conseiller municipal  
 HEINRICH Cécile ..... Conseillère municipale  
 JAEGER Jacqueline ..... Conseillère municipale  
 KOESSLER François ..... Conseiller municipal  
 LORENTZ Bruno ..... Conseiller municipal  
 MUHL Franck ..... Conseiller municipal  
 OSTERMANN Ernest ..... Conseiller municipal  
 SACHS Marie Odile ..... Conseillère municipale  
 SCHALL Véronique ..... Conseillère municipale  
 SCHWARTZ Michaël ..... Conseiller municipal  
 SIMON Etienne ..... Conseiller municipal  
 VONSEEL Christian ..... Conseiller municipal  
 ZIMMERMANN Guy ..... Conseiller municipal

**Absent(s) excusé(s) :**

LORENTZ Béatrice ..... 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire et maire délégué de Singrist (procuration à Stéphane GUNTNER)  
 HALFTERMEYER Dominique ..... Conseiller municipal (procuration à René PAULEN)  
 JOCQUEL Julien ..... Conseiller municipal  
 KIEFFER Josiane ..... Conseillère municipale (procuration à Dominique KLEIN)  
 LEHE Manuel ..... Conseiller municipal (procuration à Jean Jacques SCHNEIDER)  
 MESSMER Marie-Pia ..... Conseillère municipale  
 SCHLEGEL Audrey ..... Conseillère municipale

**Absent(s) non excusé(s) :**

BOEHM Alain ..... Conseiller municipal  
 GASS Karine ..... Conseillère municipale  
 GROSS Laurence ..... Conseillère municipale  
 THOMAS Olivier ..... Conseiller municipal

**Assistait en outre à la séance :**

KALCK Pascale ..... Attachée Territoriale Principale

**Ordre du Jour**

- 1°) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2°) Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2017
- 3°) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – Loi ALUR
- 4°) Plan Local d'Urbanisme – Réflexion sur PLU Commune Nouvelle

- 5°) Acquisition terrain
- 6°) Sivom des Communes Forestières d'Allenwiller et environs / Commune de Sommerau – Nouvelle convention de mise à disposition des biens
- 7°) Logement locatif à Allenwiller -23 rue Principale (log ouest) – date paiement loyer - avenant
- 8°) Tarifs location salles – complément
- 9°) Personnel – Remboursement des frais
- 10°) Urbanisme – Informations
- 11°) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
- 12°) Divers et Informations
- 13°) Admission en non valeur - Point traité à huit clos

<b>DCM 2017-11 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)</b>
---

*Point 1*

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mmes LACROIX Sandra et KALCK Pascale sont désignées pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-12 : Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 janvier 2017</b>
---

*Point 2*

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017 transmis aux Conseillers avant la réunion, est soumis à l'assemblée pour adoption.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le procès-verbal est approuvé.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-13 : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – Loi ALUR</b>
---

*Point 3*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

Vu le code général des collectivités territoriales

L'article 136 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové dite loi ALUR prévoit le transfert automatique de la compétence Plan local d'urbanisme à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes Saverne Marmoutier Sommerau.

En effet cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi sauf dans le cas où 25% des communes membres de cet établissement de coopération intercommunale représentant au moins 20% de la population s'y opposent, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif.

Le Conseil est appelé à en délibérer.



- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2017

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-15.2. : Acquisition Terrain – Ban d'Allenwiller – LIROT/BAHL</b>
--

*Rapporteur : Roger MULLER*

La commune a l'opportunité de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain cadastrée Ban de Allenwiller (004) Section B à extraire de la parcelle 1375/673 d'une superficie de 17 m2.  
Le Conseil est appelé à en délibérer.

### **Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'acquérir la parcelle :  
Ban de ALLENWILLER (004) - Section B à extraire de la parcelle 1375/673 de 0,17 are  
Au prix de l'euro symbolique

appartenant à M. LIROT Frédéric et Mme BAHL Céline.

- Autorise le Maire à signer l'acte d'achat notarié à intervenir
- Dit que l'ensemble des frais seront à la charge de la commune.
- Prévoit les crédits nécessaires au budget primitif 2017

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-16 : Sivom des Communes Forestières d'Allenwiller et environs / Commune de Sommerau – Nouvelle convention de mise à disposition des biens</b>
---

*Point 6*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Par convention en date du 4 février 2000, la maison forestière sis 25 rue de la Bergerie Allenwiller et les terrains bâtis y attenant et appartenant à la commune historique d'Allenwiller ont été mis à disposition du SIVOM des Communes Forestières d'Allenwiller et environs.

Or suite à des changements administratifs et cadastraux, il y a lieu de revoir les termes de cette convention.

Par délibération en date du 14 mars 2017, le Conseil Syndical du SIVOM a approuvé la nouvelle convention à intervenir.

Le Conseil est appelé à en délibéré.

### **Décision du Conseil Municipal**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les termes de la nouvelle convention à intervenir entre le SIVOM des Communes Forestières d'Allenwiller et environs et la Commune de Sommerau
- autorise Mme LORENTZ Béatrice, 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer ladite convention qui demeure annexée à la présente délibération.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2017-17 : Logement locatif à Allenwiller – 23 rue Principale (log ouest) – date paiement loyer - avenant</b></p>
--

*Point 7*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Par délibération en date du 10 janvier 2017, M. le Maire a été autorisé à signer le contrat de location d'un logement sis à Allenwiller 23 rue Principale (log Ouest) avec Mme KOENIG Stéphanie. L'article 1<sup>er</sup> prévoit notamment que « le loyer est payable mensuellement d'avance le premier de chaque mois au receveur de la Commune ». Le locataire a fait une demande afin de pouvoir payer le loyer le 15 de chaque mois (terme échu).

Le Conseil est appelé à en délibérer.

**Décision du Conseil Municipal**

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que le loyer du logement sus 23 rue Principale à Allenwiller (log ouest) et occupé par Mme KOENIG Stéphanie soit payé le 15 de chaque mois (terme échu). M. le Maire est autorisé à signer tout avenant à intervenir.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<p><b>DCM 2017-18 : Tarifs location salles - Complément</b></p>
---

*Point 8*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Le Conseil est appelé à délibérer sur les modalités de mise à disposition et de location des salles lors de demandes de candidats ou de partis politiques dans le cadre de réunions publiques.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, qu'une salle municipale pourra être mise à disposition gratuitement lors de demandes de candidats ou de partis politiques dans le cadre de réunions publiques.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-19 : Personnel – Remboursement des frais –Règlement et modalités</b>
--

*Point 9*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Le Maire rappelle les dispositions qui régissent le remboursement des frais de mission des agents des collectivités territoriales.

*Les conditions d'indemnisation des fonctionnaires, agents publics territoriaux et élus des collectivités territoriales ou de leurs groupements, résultant des déplacements professionnels qu'ils sont amenés à effectuer, ainsi que toute personne dont les frais de déplacements temporaires sont à la charge des budgets de ces collectivités et établissements, sont fixées par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001, modifié par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, et n°2007-23 du 5 janvier 2007.*

Il est donc proposé de mettre en place un règlement portant sur le remboursement des frais des agents.

**Décision du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2017 :

- de mettre en œuvre le règlement régissant le remboursement des frais de missions des agents et qui demeure annexé à la présente délibération,
- de faire application du règlement et de rembourser les frais de missions des agents, dans la limite des frais réellement engagés,

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-20 : Urbanisme -Informations</b>
--

*Point 10*

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

**Commune-déléguée d'Allenwiller**

*Rapporteur : SCHNEIDER Jean Jacques*

Permis de construire :

- STARCK Alexandre pour la construction d'un appentis autoportant adossé à la façade d'un bâtiment existant – 26 Rue de la Bergerie Section 2 N°99 - PC 067 004 17 R0001 – refus.
- RIEHL Sébastien pour l'adjonction d'une piscine et d'un bâtiment annexe à la maison d'habitation – 8 Rue de la Forêt Section C N°161/127 - PC 067 004 17 R0003 – accordé le 14/03/2017.
- STARCK Alexandre pour la construction d'un appentis autoportant adossé à la façade d'un bâtiment existant – 26 Rue de la Bergerie Section 2 N°99 - PC 067 004 17 R0005 –accordé le 16/03/2017.

Certificats d'urbanisme

- Maître Martin BERNHART pour un certificat d'urbanisme information – 4 Rue de Birkenwald Section B N°1339 - CU 067 004 17 R0005 – décision le 15/02/2017

**Commune-déléguée de Birkenwald**

*Rapporteur : Dominique KLEIN*

Certificats d'urbanisme

- SCP RIEG-NONNENMACHER-BELLOT pour un certificat d'urbanisme information – 6 Rue de la Tuilerie Section 1 N°306 - CU 067 004 17 R0003 – décision le 30/01/2017.

- Maître Martin BERNHART pour un certificat d'urbanisme information – Beim Kirchhof rue du Gal Leclerc Section 1 N°286, 288 et 290 – CU 067 004 17 R0004- décision le 15/02/2017.

### **Commune-déléguée de Salenthal**

*Rapporteur : Franck HUFSCMITT*

#### Permis de construire :

- SCI VALRAS pour la démolition partielle d'un hangar pour reconstructions de deux logements – 3 A et 3 B Rue de la Fontaine Section 1 N° 406-409 et 410 - PC 067 004 16 R0004 –accordé le 20/03/2017.

### **Commune-déléguée de Singrist**

*Rapporteur : Roger MULLER*

#### Certificats d'urbanisme :

- KARATAS Mahmet pour un certificat d'urbanisme opérationnel – Rue du Gal Leclerc Section AB N°57 - CU 067 004 17 R0006 – décision le 21/02/2017

### **Décision du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal prend acte des dossiers présentés.

*Pour : ..... unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

<b>DCM 2017-21 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire</b>
---

*Point 11*

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

#### **1) Déclarations d'Intention d'aliéner**

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
09/01/2017	2017-02	6 Rue de la Tuilerie BIRKENWALD	Pas de préemption
09/01/2017	2017-03	26 Chemin de l'Etang BIRKENWALD	Pas de préemption
23/01/2017	2017-04	BEIM KIRCHHOF BIRKENWALD	Pas de préemption
25/01/2017	2017-05	4 Rue de Birkenwald ALLENWILLER	Pas de préemption

#### **2) Marchés**

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Avenant lot 1 Gros Oeuvre – Salle plurifonctionnelle Allenwiller	SOTRAVEST	9 434,25
Avenant lot 18 Etancheite - Salle plurifonctionnelle Allenwiller	SMAC	1 140,-
Avenant lot 10 Chauffage VMC – Salle plurifonctionnelle Allenwiller	BORSENBERGER & WEIBEL	773,-

Avenant lot 14 Menuiserie intérieure – Réhabilitation Bâtiment communal à Birkenwald	Menuiserie METTLIN+G	3999,-
--	----------------------	--------

### Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal donne acte de la communication de ces informations.

*Pour : ..... unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

## DCM 2017-22 : Divers et Informations

### DCM 2017-22.1 : Fixation Indemnités des élus – Evolution

*Point 12.1.*

*Rapporteur : Roger MULLER*

Par délibération rectificative 20176-73 du 16 juin 2016 le Conseil Municipal avait fixé les indemnités des élus en fonction de l'indice brut terminal de la fonction public 1015. Or depuis le début de l'année le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Notre délibération indemnitaire faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire.

### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide que les indemnités des élus feront référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique » et ce avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Pour : ..... unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

### DCM 2017-22.2. : Location logement 12 rue du Gal Leclerc Birkenwald (Logement 4/5 pièces)

*Point 12.2.*

*Rapporteur : Dominique KLEIN*

Il est porté à la connaissance du Conseil qu'il y a une opportunité de louer le logement situé au 10 rue du Gal Leclerc à Birkenwald (log 4/5 pièces). Il appartient au conseil d'autoriser cette location et d'en définir les modalités.

## Décision du Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de louer à Mme BAUMANN Katia, actuellement domiciliée 3, rue Jean Théodore Gérold ALLENWILLER, le logement (4/5 pièces) situé au 12 rue du Gal Leclerc BIRKENWALD pour un loyer mensuel (hors charges) de 550 € (cinq cents cinquante euros) payables par termes mensuels, à l'avance au 1er jour du mois.

Ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers – révision au 1<sup>er</sup> janvier sur la base du dernier indice connu.

Une avance sur charges mensuelles de 80 € (quatre vingt euros) sera demandée en supplément (cette avance concerne l'eau, l'assainissement et le chauffage).

Le bail prendra effet au 15 avril 2017, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction de trois en trois ans.

Une caution représentant UN mois de loyer sera exigée.

Le locataire devra également fournir une caution solidaire.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette location et notamment le contrat de bail à intervenir, sur les bases précitées.

*Pour : unanimité*

*Contre :*

*Abstention :*

Point traité à huit clos.

<b>DCM 2017-23 : Admission en non Valeur</b>
--

*Point 13*

*Rapporteur : Roger MULLER*

La Trésorerie de Saverne sollicite l'admission en non-valeur de sommes non encaissées à ce jour pour le montant total suivant 8,2 €

Le Conseil est invité à se prononcer.

### Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération

- décide d'admettre en non-valeur les sommes de 8,2 € – les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2017 (article 6541)
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.*

*Les secrétaires de séance*

*LACROIX Sandra*

*KALCK Pascale*